

**LE JOUR, 1949**  
**20 DECEMBRE 1949**

### **EN SYRIE, LA CRISE DU SERMENT**

Le serment constitutionnel que la Syrie s'est donné révèle des incertitudes et des tendances. C'est pour cela que, sur une matière en principe si claire, les avis se sont trouvés si partagés. On prête serment de conserver son pays et d'obéir à ses lois ; on prête serment de remplir correctement une fonction. Voilà ce que veut la raison.

Le serment libanais, limité au chef de l'Etat, est ainsi conçu « : « Je jure par Dieu Tout-Puissant d'observer la constitution du peuple libanais, de maintenir l'indépendance du Liban et l'intégrité du territoire ».

En Syrie il a fallu établir la formule du serment avant d'avoir élaboré la constitution, d'où le texte voté, à la majorité, l'autre jour : « Je jure par Dieu Tout-Puissant de respecter les lois de l'Etat, de sauvegarder l'indépendance de la patrie, sa souveraineté ainsi que l'intégrité de son territoire ; de préserver les deniers publics et de travailler à la réalisation de l'union des pays arabes. »

Préserver les deniers publics est une question de mesure et de probité.

Travailler à la réalisation de l'union des pays arabes est une question politique.

D'avoir mentionné expressément le souci de préserver les deniers de l'Etat, indique une réaction contre des excès matériels. De travailler à la réalisation de l'union des pays arabes révèle un état d'esprit politique obscur et incertain. D'une part « l'indépendance de la patrie, sa souveraineté, l'intégrité de son territoire » ; de l'autre une position confuse et mal définie qui peut rendre la première caduque.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous apprenons qu'une sorte de coup d'Etat a eu lieu à Damas et que le général Hinnaoui a été mis en état d'arrestation par des représentants de l'armée.

Quelle que soit la façon dont évoluera le drame qui renaît, il met le peuple syrien devant des éventualités redoutables. Les coups de force multipliés font remonter la température et le désarroi.

Mais c'est apparemment le régime même qui était et qui reste en jeu.

Le serment constitutionnel couvrait une équivoque. Il en résultait pour les députés de la minorité l'obligation de se lier contre leur volonté à ce serment.

La crise politique se double d'une crise de conscience. Le jeu est grave. Mais, quoique sans pessimisme, nous attendons la suite avec une naturelle anxiété.